

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Mercredi 25 Mars 2009

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 18 Mars 2009

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 1^{er} Avril 2009

.....

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mars, le Conseil Municipal d'ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents : Mme COYEN, M. KNAPEK (à partir du point N° 6), Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. CHAMPENOIS, M. CAULE, M. VALLON, M. ANSTETT (à partir du point N° 9), Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, M. RENAUD

Etaient excusés : M KNAPEK ayant donné procuration à M. SILLAIRE pour les points N° 3 - 4 - 5), Mme DEBIZE à M. MAURY, Mme THOUVENIN à M. MELIN, Mme VALENTIN à Mme COYEN, Mme LAJUS-DEBAT à Mme MELLIN, M. ANSTETT à M. CHAMPENOIS pour les points N° 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8), M. NARRAIDOO à M. CAULE, M. FASSOTTE à M. RENAUD, Mme BOUGIE à M. GORCE, Mme DREYER à M. VALLON

Etaient absents : M. BOUZOM-COUCHOT, Mme TISSOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

.....

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- le retrait des points N°4 (Comptes administratifs 2008) et N° 5 (Approbation comptes de gestion 2008) à l'ordre du jour

- deux additifs : - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 au budget de l'exercice 2009
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 au budget annexe de l'eau de l'exercice 2009

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. DOMINIAK demande que l'erratum au procès verbal du conseil municipal du 30 janvier 2009 soit affiché au panneau extérieur de la Mairie.

INSTALLATION d'un NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. RENAUD André dans ses nouvelles fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour.

REPRISE ANTICIPEE des RESULTATS de l'EXERCICE 2008 au BUDGET de l'EXERCICE 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. GORCE, RENAUD, DOMINIAK, FASSOTTE, Mmes BOUGIE, GIROT, DEBIZE), décide :

- d'arrêter les résultats provisoires du budget, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, à reprendre par anticipation et à procéder à l'affectation du résultat 2008 comme ci-dessous.

BUDGET

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice 2008	Excédent	127.455, 19	
	Déficit		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	187.418, 41	
	Déficit		
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent	314.873, 60	
	Déficit		
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	143.828, 05	
	Déficit		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	1.451.816, 97	
	Déficit		
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent	1.595.645, 02	
	Déficit		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		56.000	
Recettes d'investissement restant à réaliser :		56.000	
Solde des restes à réaliser (dépenses – recettes)		0, 00	
(B) Besoin réel de financement (-)		0, 00	
(C) Excédent réel de financement (+)		1.595.645, 02	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire : A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0, 00	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0, 00	
SOUS TOTAL (R 1068)		0, 00	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)		314.873, 60	
TOTAL (A1)		314.873, 60	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		0,00	
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : 1.595.645, 02
0,00	314.873, 60		R1068 : 0, 00

REPRISE ANTICIPEE des RESULTATS de l'EXERCICE 2008 au BUDGET ANNEXE de l'EAU de l'EXERCICE 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. GORCE, RENAUD, FASSOTTE, DOMINIAK, Mmes BOUGIE, GIROT, DEBIZE), décide :

- d'arrêter les résultats provisoires du budget, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, à reprendre par anticipation et à procéder à l'affectation du résultat 2008 comme ci-dessous.

BUDGET

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2008	Excédent Déficit	12.558, 87
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	196.811, 24
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent Déficit	209.370, 11
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	- 74.634, 19
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	56.317, 84
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent Déficit	- 18.316, 35
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00
Solde des restes à réaliser (dépenses – recettes)		0, 00
(B) Besoin réel de financement (-)		18.316, 35
(C) Excédent réel de financement (+)		0, 00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire : A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		18.316, 35
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		18.316, 35
SOUS TOTAL (R 1068)		0, 00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)		192.344, 96
TOTAL (A1)		192.344, 96

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	0,00
---	------

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : 0, 00

0,00	192.344, 96	- 18.316, 35	R1068 : 18.316, 35
------	-------------	--------------	--------------------

AFFECTATION du RESULTAT 2008 du BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE et du BUDGET ANNEXE de l'EAU 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. RENAUD, FASSOTTE, GORCE, DOMINIAK, Mmes BOUGIE, GIROT, DEBIZE), décide :

- de valider les affectations des résultats d'exploitation du budget principal et du budget annexe de l'eau telles que présentées ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL :

Virement à la section d'investissement	Néant
Résultats de l'exercice (excédent au 31/12/08)	314.873, 60 €
Exécution du virement à la section d'investissement	Néant
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	314.873, 60 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Virement à la section d'investissement	18.316, 35 €
Résultats de l'exercice (excédent au 31/12/08)	209.370, 11 €
Exécution du virement à la section d'investissement	18.316, 35 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	192.344, 96 €

Il est précisé que les excédents de clôture 2008 seront repris par anticipation en report à nouveau sur les budgets primitifs 2009.

FIXATION des TAUX d'IMPOSITION 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- le maintien des taux d'imposition pour l'exercice 2009 (Taxe d'habitation : 11,71 % - Taxe foncière bâtie : 12,10 % - Taxe foncière non bâtie : 13,58 %)
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

BUDGET PRIMITIF 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : MM. GORCE, RENAUD, FASSOTTE, DOMINIAK, Mmes BOUGIE, GIROT et 1 abstention : Mme DEBIZE) :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2.709.708, 60 €	2.709.708, 60 €

- vote le budget équilibré, à hauteur recettes, comme

Investissement	1.505.541, 62 €	2.328.541, 62 €

primitif en des dépenses et précisé ci-dessous

BUDGET PRIMITIF 2009-BUDGET ANNEXE de l'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. GORCE, RENAUD, FASSOTTE, DOMINIAK, Mmes BOUGIE, GIROT, DEBIZE) :

- vote le budget primitif du service annexe de l'eau en équilibre, à hauteur des dépenses et recettes, comme précisé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	215.344, 96 €	215.344,96 €
Investissement	144.316,35 €	227.661,31 €

INFORMATION MARCHES PUBLICS

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics présentée ci-dessous :

Nature du marché	Entreprise attributaire	Montant (TTC)
Maîtrise d'œuvre travaux de création d'un préau à l'école primaire Justice	Jean Marc CADEL TOUL	7.200 € HT (8.611,20 € TTC)
Maîtrise d'œuvre travaux protection captage de la source	JP INGENIERIE TOUL	2.702,00 € HT (3.231,59 € TTC)

SPECTACLE ECOLE JACQUARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de 260 € TTC à la troupe « CRYSTALMAGIE » pour son spectacle à l'école maternelle JACQUARD, le 3 avril 2009.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

CAGE à CORVIDES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (M. DALICHAMPT ne prenant pas part au vote), à l'unanimité, décide :

- d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'A.C.C.A. D'ECROUVES
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

PERCEPTION de RECETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces permettant de percevoir la recette suivante :

VISIOCOM : Participation éco taxe carte grise minibus = 750 €

FRAIS de SEJOUR-CLASSE de NEIGE-ECOLE PRIMAIRE JUSTICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la prise en charge de 894,90 € de frais de transport et 605,10 € frais de séjour dans le cadre de l'accompagnement des projets pédagogiques des écoles, et des crédits scolaires alloués annuellement par la commune et ce pour l'école Primaire Justice
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SYNDICAT de TRANSPORT de l'AGGLOMERATION TOULOISE-MODIFICATION des STATUTS et ELECTION des MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'accepter, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat de Transport de l'Agglomération Toulouise afin d'intégrer la ville de DOMMARTIN les TOUL au Syndicat

- d'élire, à l'unanimité (1 abstention : Mme DEBIZE), les 4 membres titulaires et 4 membres suppléants siégeant au Syndicat :

Après vote, ont été élus :

- Titulaires : Mme COYEN, M. VALLON, M. CAULE, M. CHAMPENOIS
- Suppléants : M. MELIN, Mme TROUSSON, M. KNAPEK, Mme LAJUS-DEBAT

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

AUTORISATION d'OCCUPATION de LOGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : M. GORCE, Mmes BOUGIE, GIROT et 3 abstentions : MM. RENAUD, FASSOTTE, DOMINIAK), décide :

- d'autoriser l'occupation d'un appartement communal au Château-329, rue Hôtel de Ville par Mme NIGGEL Véronique
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles, dont le bail de location

DENOMINATION de VOIRIE-CHEMIN de RONDE du 15^{ème} R.G.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de dénommer officiellement la rue : Chemin de Ronde du 15^{ème} R.G.A.
- d'attribuer les numéros en fonction des constructions réalisées (numérotation métrique)
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

VENTE de TERRAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions : MM. GORCE, RENAUD, FASSOTTE, Mmes BOUGIE, GIROT), décide :

- d'accepter la vente de la parcelle AL 28 pour un montant total de 2.000 €, les frais en sus à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE